

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 18 mars 2026

Liste des membres	2
I. Présentation de l'annexe 2 du dossier d'accréditation des futurs Masters enseignement et éducation (M2E).....	3
1) Mention professorat des écoles (annexes 1 et 2) :	3
2) Mentions professorat du second degré et conseiller principal d'éducation (annexes 3, 4 et 5) :	5
II. Questions diverses	6

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BOUSSELY	IEN - Circonscription Haute-Vienne 6
M.	DOBBELS	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ELION	Gestionnaire scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE - Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	Directeur de l'EAFC - Académie de Limoges
Mme	MAUD	IA-IPR d'Espagnol – Académie de Limoges
Mme	MESLIER	Vice-Présidente du Conseil d'administration – Université de Limoges
M.	OBERT	Président du conseil d'institut - IGÉSR honoraire
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Directeur adjoint - Inspé de l'académie de Limoges
M.	RIGOLOT	Gestionnaire RH – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	BLANCHER	IEN - Circonscription Haute-Vienne 6
M.	DONZEAU	Principal du collège Jean Moulin - Brive-La-Gaillarde
Mme	HAGEGE	PU - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEBRAUD	Doyenne des IEN ET-EG - Académie de Limoges
Mme	MAGNE	Représentante de l'association CEMEA
M.	REIX	Directeur de l'atelier Canopé 87
Mme	ROUCHAUD	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	VEILLON	Proviseure adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
M.	WEIL	PU - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BARIANT	Responsable administrative et financière - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	GAUMET	Directeur adjointe du premier degré - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges

M. Obert, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 15h20.

Il accueille M. Rigolot, gestionnaire des ressources humaines à l'Inspé et suppléant des représentants des personnels administratifs et techniques, qui siège en remplacement de M. Planques durant ce conseil.

Le quorum étant atteint en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.

I. Présentation de l'annexe 2 du dossier d'accréditation des futurs Masters enseignement et éducation (M2E)

1) Mention professorat des écoles (annexes 1 et 2) :

Mme Gaumet, directrice adjointe de l'Inspé de l'académie de Limoges, présente l'annexe 2 du dossier d'accréditation du futur Master enseignement et éducation (M2E) mention professorat des écoles.

• Contexte et méthodologie de la réforme

Mme Gaumet débute la présentation par un rappel du cadre de la réforme, qui impose des orientations précises comme le renforcement de la professionnalisation, une formation qui s'appuie sur la recherche et une participation à hauteur de 50% de professeurs du premier degré et du second degré au sein du nouveau Master.

Elle explique que le travail de co-construction de cette prémaquette s'est fait en partenariat étroit entre l'Université et le Rectorat de l'académie de Limoges, à travers des groupes de travail paritaires et restreints mais aussi via des groupes de réflexion et d'échanges intra-Inspé et disciplinaires.

Plusieurs obstacles ont été rencontrés : un calendrier et un cadre de contenus très contraints, la complexité de construire en parallèle la licence professorat des écoles (LPE), et des difficultés à concilier les visions « universitaire » et « de terrain ». Mme Gaumet explique que la règle du 50/50 (équipes pédagogiques constituées pour au moins 50 % du nombre total d'heures d'enseignement de professeurs du premier degré et du second degré) crée une tension compréhensible chez les formateurs de l'Inspé qui s'inquiètent de leur service futur.

Cependant, Mme Gaumet ajoute que cela a aussi mis en évidence des leviers tels que l'expérience des formateurs, l'engagement des équipes et une richesse dans les échanges permettant d'aboutir à une proposition de prémaquette crédible.

• Structure de la prémaquette proposée

La maquette proposée s'écarte de la structure en quatre blocs du cadrage national pour adopter une organisation en trois unités d'enseignement (UE) définies par des compétences générales, afin de mieux ancrer la formation dans la professionnalisation et de la rendre plus lisible pour les étudiants :

- UE1 – « Se préparer à faire classe en prenant en compte la diversité des élèves » ;
- UE2 – « Mettre en œuvre son enseignement et développer sa réflexivité » ;
- UE3 – « Enrichir ses pratiques et s'inscrire dans le développement professionnel en s'appuyant sur la recherche ».

Mme Gaumet indique que cette structure est reproduite à l'identique pour chacun des quatre semestres.

Elle précise qu'il existe un point de divergence notable avec le cadre national qui concerne le rééquilibrage du volume horaire entre les deux années de Master. Au lieu des 530 heures en Master 1(M1) et des 250 heures en Master 2 (M2) préconisées, la maquette propose 455 heures en M1 et 325 heures en M2. Ce choix est justifié par la charge de travail jugée trop importante pour les M1 avec le volume horaire préconisé, compte tenu des périodes de stage. Ce choix permet de proposer des semaines de formation avec un volume horaire plus raisonnable mais risque d'être considéré comme non-conforme par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP). Pour éviter cela, M. Obert suggère de joindre à la prémaquette un texte justifiant précisément le choix qui a été fait de rééquilibrer ces volumes horaires entre le M1 et le M2.

Mme Gaumet ajoute que le travail n'est pas terminé. Dans un futur proche, il va falloir identifier les besoins, répartir la forme des cours qui seront donnés (aucun cours magistral n'est prévu dans cette mention), répartir les interventions et établir les services. Puis, il s'agira ensuite d'arrêter les contenus et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC).

• Discussions et vote

Suite à cette présentation, Mme Legros, maîtresse de conférences à l'Inspé de l'académie de Limoges, demande à prendre la parole. En tant que représentante des formateurs et des formatrices de l'Inspé, elle indique avoir consulté ses collègues en amont de ce conseil afin de recueillir leurs avis sur le process adopté par la direction de l'Inspé dans la mise en œuvre de la réforme. Elle souhaite notamment intervenir sur trois points :

- le manque de travail collectif. Mme Legros note un démarrage tardif de la réflexion collective. Celle-ci n'a débuté qu'en février 2026 alors que les premiers textes de cette réforme sont sortis à l'été 2025. Concernant plus spécifiquement la mention premier degré, elle explique que la tenue des premières réunions en distanciel a rendu la concertation entre les différents acteurs plus difficile. Elle souligne aussi le fait que ces réunions soient programmées pendant la journée, soit à des moments où les collègues ne peuvent pas se libérer car ils sont en cours. Elle ajoute qu'une journée banalisée aurait permis de réunir en présentiel les formateurs concernés et de travailler ainsi réellement ensemble ;

- le manque de réflexion sur les contenus des maquettes et leur cohérence interne. Mme Legros regrette une approche perçue comme un remplissage de tableaux avec des nombres plutôt qu'une véritable construction pédagogique fondée sur des objectifs de formation clairs. De son point de vue, les documents sur lesquels le conseil doit se prononcer ce jour ne permettent pas d'évaluer la qualité des formations de Master mises en place.

- les conséquences de la réforme sur les services des formateurs de l'Inspé. L'inquiétude la plus vive concerne la diminution considérable du nombre d'heures assurées par les formateurs de l'Inspé (enseignant-chercheur, professeur agrégé ou certifié...) mais aussi pour les collègues de l'éducation nationale mis à disposition ou en temps partagé au sein de la composante depuis de nombreuses années. Cela va entraîner des sous-services importants et probablement la perte de compétences pour l'Inspé mais aussi pour l'Université. Elle illustre ses propos en prenant sa situation personnelle en exemple.

Mme Legros demande à la direction de l'Inspé si un état de services a été demandé aux directeurs de département et quelle est l'ampleur des sous-services à l'échelle de l'Inspé. Les premières alertes remontent à l'automne 2025 mais à ce jour, aucune réponse n'a été donnée à ce sujet. Cette situation provoque un mal-être et des inquiétudes fortes chez les formateurs quant à leur devenir l'année prochaine.

M. Rouvellac reconnaît la légitimité de ces inquiétudes en ce qui concerne les services. Il rappelle que tous les Inspé de France sont confrontés au même problème face à la mise en œuvre de la règle des 50/50 (équipes pédagogiques constituées pour au moins 50 % du nombre total d'heures d'enseignement de professeurs du premier degré et du second degré). Il indique que pour le moment, aucun état de services n'a été demandé aux directeurs de départements car il faut d'abord identifier les besoins. Il ajoute que l'Inspé devra peut-être se séparer de certains collègues dans le futur et qu'il n'y aura plus de recrutement d'enseignant du secondaire affectés dans le supérieur (ESAS) avant longtemps. Au niveau des enseignants chercheurs, plusieurs départs à la retraite sont prévus prochainement et s'ils ne sont pas remplacés, cela risque de remettre en cause le maintien de certains parcours. Il manquera notamment un maître de conférences en anglais et un autre en sociologie.

Mme Meslier, vice-présidente du conseil d'administration de l'Université de Limoges, rappelle que la présidence sera aux côtés de la direction de l'Inspé pour aider à compléter les services des enseignants qui en auront besoin. Elle souligne le contexte contraint de la campagne d'emploi et note qu'un recrutement d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) sera peut-être envisageable entre deux campagnes d'emploi.

Sur le manque de concertation évoqué par Mme Legros, M. Rouvellac et Mme Gaumet s'inscrivent en faux. Ils rappellent les contraintes de calendrier très fortes. Les prémaquettes doivent être remontées à la DGESIP pour le 31 mars 2026. Ils soulignent aussi que l'articulation entre la Licence professorat des écoles (LPE) et le Master M2E a été compliquée. Mme Gaumet ajoute que la banalisation d'une journée de travail a bien été envisagée mais les emplois du temps chargés de chacun rendent difficile sa programmation.

M. Lorenzo, professeur certifié à l'Inspé de l'académie de Limoges, intervient. Il pense qu'il aurait été intéressant de travailler l'évaluation par compétences en parallèle dans la mesure où la maquette est construite sur la base de compétences. Il exprime aussi la nécessité de pouvoir donner une possibilité de réorientation professionnelle aux étudiants qui abandonneraient la formation. Or, il estime que la rédaction actuelle des intitulés d'UE ne facilitera pas la délivrance d'un certificat d'acquis de compétences.

M. Obert considère que le travail qui a été réalisé est plutôt équilibré dans le temps qui était imparti. Il souligne un effort de rédaction dans les intitulés des UE et des éléments constitutifs (EC). Cependant, il s'inquiète de la non-conformité avec le cadre national de la répartition horaire entre le Master 1 et le Master 2 et se demande comment la DGEIP va percevoir cela. Il se renseignera sur ce sujet mais précise qu'une justification solide devra être rédigée pour défendre cet écart de volumétrie horaire.

M. Obert propose de passer au vote. La prémaquette du Master enseignement et éducation (M2E) mention professorat des écoles est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	19 (*)	Pour	12	Contre	1	Abstention	6
--------------------------	--------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) départ d'un conseiller avant le vote

2) Mentions professorat du second degré et conseiller principal d'éducation (annexes 3, 4 et 5) :

• Contexte et méthodologie de la réforme

M. Rémondière, directeur adjoint à l'Inspé de l'académie de Limoges, présente les prémaquettes du Master M2E mentions professorat du second degré (PSD) et conseiller principal d'éducation (CPE) à l'appui des documents joints en annexe. Il rappelle que la mention professorat du second degré se décline en neuf parcours et la mention conseiller principal d'éducation en un seul parcours.

La présentation détaille une architecture commune qui s'adressera à deux parcours concomitants (lauréats et non-lauréats du concours) et visant à la fois à répondre au cadrage national et à assurer la viabilité des parcours à faibles effectifs grâce à une forte mutualisation.

• Structure des prémaquettes proposées

Contrairement au premier degré, la proposition pour les mentions professorat du second degré et conseiller principal d'éducation conserve une structure en quatre UE, jugée plus lisible et systémique :

- UE1 – « Culture métier commune ». Il s'agit d'un tronc commun mutualisé entre les dix parcours de ces deux mentions et alimenté par les items transversaux des blocs 2, 3 et 4 ;
- UE2 – « Culture disciplinaire ». L'approche pédagogique au sein de cette UE est majoritairement « spiralaire » ;
- UE3 – « Stage ». C'est le cœur de l'offre de formation. Les stages seront préparés, exploités et analysés à la lumière des enseignements dispensés afin de permettre une découverte progressive du métier : un stage d'observation et de pratique accompagnée en Master 1 et un stage en responsabilité en Master 2.
- UE4 – « Recherche et Intelligence artificielle (IA) ».

La stratégie principale repose sur une mutualisation renforcée. En plus de l'UE, commune à tous les parcours du second degré et CPE, des mutualisations spécifiques sont prévues entre des parcours proches (par exemple : professeur d'Anglais/professeur d'Espagnol, professeur de Physique-Chimie/professeur de Sciences de la Vie et de la Terre) pour en garantir l'ouverture même lorsque les effectifs sont relativement faibles. Cette approche semble avoir mieux géré la transition vers la règle du 50/50, les services des intervenants étant moins impactés que dans le premier degré. Il ajoute qu'en ce qui concerne les procédures de recrutement des formateurs en temps partagés ou mis à disposition, un consensus a été trouvé avec le Rectorat de l'académie de Limoges.

M. Rémondière précise que pour la mention conseiller principal d'éducation, l'architecture générale est la même que celle de la mention professorat du second degré mais avec des volumétries et des contenus adaptés.

Il ajoute que le travail présenté a été réalisé à partir de l'offre de formation actuelle mais il reste encore à harmoniser la rédaction, à finaliser les contenus, les évaluations au sein des groupes de travail ainsi que la répartition des services. Il faut aussi activer le travail de co-construction des contenus de l'UE « Culture-métier commune ».

- **Discussions et vote**

Pour ces deux mentions, le principal point de débat est d'ordre rédactionnel et structurel. M. Obert note une hétérogénéité dans la formulation des intitulés de l'UE "Culture disciplinaire" entre les différents parcours et regrette l'absence de rédaction en termes de compétences. M. Rémondère explique qu'à l'intérieur des EC, la dimension pédagogique sera bien présente au niveau des différents modules qui les composeront. Ils traiteront des savoir-faire spécifiques à chaque parcours.

La place de l'Intelligence Artificielle (IA), principalement prévue dans l'UE4 « Recherche et Intelligence artificielle » est également questionnée mais il est précisé qu'elle est bien prévue et intégrée de manière transversale dans les différentes UE, notamment via la didactique.

À la suite de ces échanges, M. Obert propose de procéder à deux votes distincts pour les mentions professorat du second degré et conseiller principal d'éducation.

Il soumet tout d'abord au vote des conseillers la prémaquette du Master M2E mention professorat du second degré. Celle-ci est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	17 (*)	Pour	13	Contre	0	Abstention	4
--------------------------	--------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite au départ d'une conseillère détentrice d'un pouvoir

M. Obert propose ensuite de passer au vote de la prémaquette du Master M2E mention conseiller principal d'éducation. Elle est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	17	Pour	13	Contre	0	Abstention	4
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

M. Rouvellac et M. Obert remercient l'ensemble des équipes qui travaillent à l'élaboration de ces maquettes de formation.

II. Questions diverses

Les conseillers ne souhaitant pas aborder d'autres questions diverses, M. Obert les remercie de leur participation et clôt la séance à 18h16.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Dominique OBERT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr